

Vidéo & Boutique SeXXXplus

CONCOURS « CROISIÈRE »

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

1. Le concours « Croisière » (ci-après le « concours ») est organisé par 116261 Canada inc. (Vidéo & Boutique SeXXXplus, « l'Organisateur »). Il débute le 10 mars 2009 et se termine le 25 juillet 2009, à minuit.

ADMISSIBILITÉ

2. Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Québec âgée de 18 ans ou plus à l'exception des employés ou de tout intervenant relié au Concours ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel employé et/ou intervenant est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate. Pour les fins du règlement de participation, « famille immédiate » s'étend des pères, mère, frères, sœurs, enfants, mari ou femme ou conjoint de fait d'un tel employé et/ou intervenant.

COMMENT PARTICIPER

3. Inscription

3.1 Pour courir la chance de gagner, visiter le site www.sexplusplus.com et compléter un Bulletin de participation en ligne ou dans l'une de nos 13 Vidéo & Boutique SeXXXplus (aucun achat requis) pour remplir un bon de participation.

3.2 Limite de une (1) participation par personne, qu'elle soit électronique ou dans l'une de nos 13 boutiques, pendant toute la durée du concours. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne qui inscrit ou tente d'inscrire plus d'un (1) formulaire de participation électronique et/ou plus d'une participation dans nos 13 boutiques pendant la durée du concours. Toute personne ne doit utiliser qu'une seule et même adresse domiciliaire et/ou de courriel pendant toute la durée du concours.

3.3 Aucun achat n'est requis.

PRIX

4. Trois (3) gagnants pour le mois de juin 2009, c'est-à-dire les samedis 13, 20 et 27, quatre (4) gagnants pour le mois de juillet 2009, c'est-à-dire les samedis 4, 11, 18 et 25 et trois (3) gagnants pour le mois d'août 2009, c'est-à-dire les samedis 1er, 8 et 15 se mériteront une journée sur le luxueux bateau de Vidéo & Boutique SeXXXplus (Baja 42 pied avec cabine, douche, toilette et air conditionné) Le gagnant pourra inviter trois (3) personnes de son choix à la condition qu'ils soient âgés de 18 ans ou plus. Durant cette journée, il y aura :

- rencontre avec le Capitaine et l'Hôtesse, champagne et jus d'orange vous seront servi à 9h00;
- départ de la Marina de Longueuil à 9h30, direction Lac St-Pierre et visite des Îles de Sorel;
- dîner au Restaurant Chez Marc aux Îles de Sorel pour une expérience culinaire typiquement locale à 12h00;
- départ à 13h30 du restaurant pour poursuivre la visite et baignade (optionnelle) ;
- direction Montréal, Vieux port pour un souper dans un prestigieux restaurant du vieux Montréal à 18h00;
- à 20h00 retour à la marina de Longueuil;

rafraîchissements et goûté inclut.

VALEUR

5. Le Prix (la Croisière) est d'une valeur approximative de 1 000\$ pour la journée.

TIRAGE

6. Il y aura dix (10) tirages dont trois (3) tirages le 31 mai 2009 pour les gagnants du mois de juin, quatre (4) tirages le 21 juin 2009 pour les gagnants du mois de juillet et trois (3) tirages le 26 juillet 2009 pour les gagnants du mois d'août.

6.1 Les tirages auront lieu au 3879, boul. Taschereau à St-Hubert à 9h00 aux dates indiquées ci-dessus.

CONDITIONS GÉNÉRALES

7. Pour gagner, le participant dont le Bulletin de participation a été sélectionné au hasard pour le Prix devra respecter les conditions de participation et d'admissibilité prévues au présent règlement. À défaut de respecter l'une ou plusieurs de ces conditions, il sera disqualifié et un autre tirage aura lieu afin de déterminer un nouveau gagnant.

8. Vidéo & Boutique SeXXXplus avisera le Gagnant par courriel. Ce dernier aura (48) heures pour confirmer son acceptation du prix et à défaut de répondre dans ce délai, Vidéo & Boutique SeXXXplus procédera à un nouveau tirage. Dans l'éventualité où Vidéo & Boutique SeXXXplus n'arriverait pas à contacter la personne sélectionnée lors de l'un ou de plusieurs des tirages pour quelque raison que ce soit dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage, Vidéo & Boutique SeXXXplus procédera à autant de nouveaux tirages nécessaires parmi les bulletins de participation afin d'attribuer le prix.

9. Les prix devront être acceptés tels que décernés et ne pourront être, échangés en tout ou en partie contre de l'argent et ne seront pas transférable à une autre personne que le gagnant.

10. Le Gagnant devra confirmer sa présence sept (7) jours avant le départ du bateau.

11. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où son incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de son contrôle, incluant en cas de mauvaise température ou de bris mécanique, et pour tous services utilisés pour la tenue de ce Concours.

12. En participant à ce Concours, le gagnant autorise l'Organisateur du Concours à utiliser, si requis, son nom, photographie, voix, image et/ou déclaration relative à son prix à des fins publicitaires et ce, sans aucune forme de rémunération. De plus, le gagnant autorise que son prénom, nom et ville de résidence soient diffusés sur le site Internet de Vidéo & Boutique SeXXXplus et ce, sans aucune forme de rémunération.

13. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles de la part de participants. Vidéo & Boutique SeXXXplus se réserve le droit de rejeter tout Bulletin de participation incomplet ou comportant une erreur humaine ou mécanique et de procéder au tirage d'un autre Bulletin de participation.

14. Tout Bulletin de participation ou tentative d'inscription utilisant un moyen électronique, informatique ou autre contraire à l'esprit de ce Concours (ex. : piratage informatique, envoi massif de courriels, etc) sera automatiquement rejeté et pourrait être référé aux autorités judiciaires compétentes. Tout Bulletin de participation électronique automatisé sera repéré et rejeté.

15. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une défaillance technique des réseaux des systèmes informatiques en-ligne, des serveurs ou fournisseurs, équipement informatique, logiciels, ou tout problème résultant directement ou indirectement d'un virus, bogues ou d'un échec lors de l'envoi de courriels à Vidéo & Boutique SeXXXplus pour toute raison, incluant, sans se limiter à, un engorgement sur le réseau Internet ou dans un site Internet ou une combinaison des deux. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage qui pourrait toucher le matériel informatique des personnes participantes suite à leur inscription au Concours. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quant à tout autre problème qui pourrait nuire à la bonne marche de ce Concours conformément aux règles établies aux présentes, incluant mais sans restreindre la généralité de ce qui précède.

16. L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis le Concours, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

17. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché, Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.

18. Les décisions de l'Organisateur est finale et sans appel.

19. Les noms des gagnants seront disponibles à compter du premier jeudi de chaque mois sur le site Internet de Vidéo & Boutique SeXXXplus (www.sexplusplus.com.) pour une période minimale de 30 jours.

20. Le règlement du Concours est disponible à la Vidéo & Boutique SeXXXplus située au 3879, boul. Taschereau à St-Hubert et sur le site de Vidéo & Boutique SeXXXplus au www.sexplusplus.com.